



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 16 juin 2022 à 11 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – Orientation

- 12.01** Adoption du Plan de gestion de la circulation de Saint-Léonard. (1223693004)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1223693004

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du Plan de gestion de la circulation de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Plan de gestion de la circulation de Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2022-06-13 16:24

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223693004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Plan de gestion de la circulation de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Saint-Léonard s'est doté de plusieurs plans d'action portant sur des thématiques différentes, telles que l'accessibilité universelle, les personnes âgées, le développement durable, les déplacements, la culture, etc. En 2018, l'arrondissement s'est aussi doté d'un premier plan stratégique établissant sa vision jusqu'en 2030.

Ces plans d'action, élaborés dans le cadre de démarches participatives et en concertation avec les partenaires du milieu, permettent à l'arrondissement de connaître les enjeux et les problématiques spécifiquement liés à ces différentes thématiques. Leur élaboration permet donc à l'arrondissement de demeurer cohérent dans ses actions et dans ses interventions, tout en s'assurant de répondre aux besoins réels du milieu.

Cette année, l'arrondissement affirme son engagement concret en proposant un Plan de gestion de la circulation. Il a été préparé par la Division des études techniques et se veut un reflet des meilleures pratiques en matière de sécurité routière.

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'approche Vision Zéro de la Ville de Montréal (objectif zéro décès et blessé grave sur les routes). Cette politique, adoptée par le conseil municipal de Montréal, est inspirée des succès de diverses villes à travers le monde.

Le plan de gestion de la circulation de l'arrondissement vise à définir les critères à respecter pour assurer une meilleure cohabitation des usagers de la route. Un des objectifs de ce plan de gestion de la circulation est de mettre en place un processus systématique de gestion des mesures de modération de la circulation afin de fournir à l'ensemble des Léonardoises et des Léonardois un milieu de vie sécuritaire et paisible. Ce processus permettra de déterminer les priorités d'intervention et les orientations qui assureront l'efficacité des mesures à mettre en place.

Le plan de gestion de la circulation de l'arrondissement s'inscrit dans l'approche Vision Zéro en identifiant un ensemble de mesures de modération appropriées et pertinentes que l'arrondissement compte implanter pour sécuriser davantage ses rues, ses trottoirs et ses intersections, et ce, pour le bénéfice de toute la population léonardoise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA18 13 0370 en date du 12 décembre 2018 (1183309031) - Adoption du plan stratégique 2030 de l'arrondissement Saint-Léonard.

DESCRIPTION

En cohérence avec l'approche Vision Zéro et le *Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard*, le Plan de gestion de la circulation de Saint-Léonard comprend quatre chapitres qui guideront l'arrondissement dans les mesures visant à améliorer la sécurité des usagers du réseau routier :

1. sécurisation du réseau et protocole de prévention du maintien de la sécurité;
2. sécurisation des secteurs pour les populations vulnérables;
3. procédure d'implantation de nouvelles mesures de modération de la circulation;
4. sécurisation des pistes cyclables.

Ce plan de gestion de la circulation, unique à la Ville de Montréal, est propre à l'arrondissement de Saint-Léonard. Il permettra à l'arrondissement de faciliter la prise de décision et d'être proactif dans les interventions touchant à la sécurité des usagers des réseaux routiers, cyclables et piétonniers.

JUSTIFICATION

L'adoption du Plan de gestion de la circulation de Saint-Léonard s'inscrit dans un contexte de rendre le réseau routier plus sécuritaire pour les usagers les plus vulnérables. C'est aussi une action concrète du *Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard*, dans le but d'améliorer la sécurité des déplacements sur le territoire et de participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies préconisées par l'approche Vision Zéro.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :

Objectif : Consolider le sentiment de sécurité des citoyens, l'une des forces de Saint-Léonard

Stratégie 20 : Participation à l'approche vision zéro de la Ville de Montréal (vision zéro décès et blessé grave dans les rues de Montréal)

Action 56 : Participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des stratégies retenues dans l'approche Vision Zéro de la Ville de Montréal

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il consiste à adopter un plan de gestion de la circulation. Cependant, la mise en oeuvre de ce plan participera à la réalisation des objectifs de Montréal 2030 visant à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, incluant un lancement officiel, sera mise en oeuvre par la Division des relations avec les citoyens et des communication pour promouvoir ce nouveau plan de gestion de la circulation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics

Le : 2022-06-13